

« Ma mission est que la Justice passe pour tous »

Invité du Monaco Press Club, Samuel Vuelta Simon a évoqué la création d'une section financière au Parquet pour dynamiser le travail des juges, en matière de lutte contre le blanchiment.

Il a bien été accepté de créer une section financière au Parquet général pour lutter plus efficacement contre la délinquance financière et le blanchiment. » La confirmation du prince Albert II dans les colonnes de Monaco-Matin le 18 novembre dernier avait conforté les doléances d'un secteur que Samuel Vuelta-Simon incarne en Principauté, depuis qu'il a prêté serment le 16 septembre dernier.

Le Secrétaire d'État à la Justice et directeur des Services judiciaires était l'invité du Monaco Press Club mardi soir. L'occasion pour lui de développer davantage sur la création inédite d'une section financière au sein du Parquet monégasque.

« Si nous voulons accélérer le fonctionnement de la justice, des enquêtes, je reste persuadé que le juge d'instruction n'est pas la panacée. Nous en avons trois ici, mais si vous alimentez un juge d'instruction en dossiers, il y a un moment où il se noie un peu. Je l'ai été pendant douze ans en France, je peux vous en parler. L'idée est plutôt de faire en sorte que ces enquêtes soient menées par le Procureur général, d'où le besoin de créer une section financière, à l'échelle de Monaco. C'est une section qui sera dans le Parquet et qui, si le projet arrive à son terme, verra travailler deux magistrats spécialisés qui vont s'occuper majoritairement des affaires financières. »

La volonté du Souverain étant démontrée, le projet pourrait désormais aboutir en 2025. « Pour commencer rapidement à travailler, je vais demander à la France de nous détacher deux magistrats supplémentaires », confirme Samuel Vuelta Simon. « Je dois rencontrer le ministre de la Justice en France au mois de décembre pour exposer mon projet, avec ces arguments et d'autres pour le convaincre d'avoir ce dispositif nouveau. Donc, si tout marche bien, j'espère que l'année prochaine nous aurons cette section financière. Elle permettra d'augmenter la productivité et accélérer le temps des enquêtes. »

Pourquoi il a candidaté

Face à l'auditoire du Press Club, Samuel Vuelta Simon a rappelé que sa mission était de faire en sorte que la justice passe pour tout le monde, dans un délai raisonnable. Puis il est revenu sur les raisons qui l'ont amené à poursuivre sa carrière construite entre le sud de la France et l'Espagne,

vers la Principauté. « Lorsque j'ai été choisi, j'étais en concurrence avec d'autres personnes. Il y a eu une série de rencontres, puis l'entretien final avec le Prince, et la première des choses du mandat qui m'a été confié, tournait autour d'un mot : la sérénité. Dans d'autres postes que j'ai pu occuper, il y avait toujours un problème qui tournait autour de la sérénité. Pour bien faire les choses, il faut les faire de manière apaisée. C'est un marqueur important, et je dirais que les raisons qui m'ont conduit à candidater, c'est précisément cette situation dans laquelle se trouve aujourd'hui la Principauté. La communauté internationale lorsqu'elle a jeté un œil sur ce petit État qui fascine le monde, a considéré, contrairement à ce qu'elle avait considéré des années auparavant, qu'au-delà des efforts qui avaient été faits pour la conformité de la législation interne pour lutter contre le blanchiment, le travail n'était pas fini. Et qu'il fallait aller vers l'efficacité des systèmes mis en place. Nous avons cette difficulté passagère, cela a fait partie des éléments qui m'ont poussé à accepter cette mission. »

Le placement en liste grise

« Je reste persuadé que le fait que Monaco soit questionné par la communauté internationale sur le dispositif anti-blanchiment et les efforts fournis pour lutter contre le blanchiment et la corruption, c'est une chance. Une chance que l'on a de travailler, justement, à élever la Principauté au niveau de tous les pays de la communauté internationale. Et faire en sorte que l'image de Monaco, qui est parfois dégradée soit restaurée.

L'ordre existait, mais peut-être n'était-il pas suffisant ? En tout cas, d'après Moneyval, l'ordre qui existait avant Monaco n'était pas suffisant et il fallait qu'il soit plus adapté à 2024. Ce que nous faisons en observant quelle part de notre système, de nos dispositifs, pêche. Et qu'est-ce qui peut, demain, faire en sorte que l'on soit non simplement conforme au droit international et aux standards, mais aussi que notre système puisse être efficace. »

Le rapport police/justice en Principauté

« Je ne vais pas vous dire que le rapport va être conflictuel. J'ai commencé comme policier en Espagne, il y a très longtemps. J'ai aussi eu l'occasion de travailler



En poste depuis la mi-septembre, le Secrétaire d'Etat à la Justice a répondu aux questions du Monaco Press Club, sur la scène du théâtre des Muses. (Photo C.V.)

en France avec Eric Arella [le directeur de la Sûreté publique N.D.L.R.], au sein de la police judiciaire. La chaîne police/justice est l'ossature de la chaîne pénale de l'État. Il est évident que le travail police/justice sera au rendez-vous à Monaco avec un policier français et un ancien procureur français. Je n'ai aucun doute là-dessus. Nous nous sommes mis au travail, chacun dans sa partie. Et les efforts que l'on produit pour améliorer le système vont se rejoindre pour une réponse nationale. C'est le défi qui nous est posé.

Je crois que la victoire est toujours collective. Le Secrétaire d'État à la Justice ne fait pas partie du gou-

vernement pour préserver son indépendance, mais je vois régulièrement dans le cadre du suivi de la réponse à apporter au rapport Moneyval. C'est important. Si chacun d'entre nous restait dans son couloir de nage, ce serait quand même compliqué. »

Sa relation avec les médias

« Nous vivons dans un monde qui s'est accéléré considérablement. La justice, souvent, en France commence dans les médias, avec des personnes livrées à la vindicte populaire. Et on se rend compte que

la justice réelle, la justice des hommes, judiciaire, procédurale, intervient souvent un peu tard. Et si la personne fait l'objet d'un non-lieu, ça n'intéresse plus personne, le procès médiatique a été fait. À Toulouse lors de mes précédentes fonctions [comme procureur de la République, N.D.L.R.] je me prêtais volontiers au jeu de l'information. En France, un fait divers chasse l'autre, ils sont très nombreux. Les affaires sur lesquelles il est possible de communiquer en Principauté sont plus réduites. À Monaco, le Procureur général est lui seul habilité à communiquer sur les affaires. Ça lui appartient. Je crois savoir qu'il a la volonté de communiquer, c'est une avancée. »

L'indépendance de la justice

« Je fais confiance aux juges et procureurs qui travaillent ici. Je n'ai pas vu, dans leur manière de travailler, des choses qui pourraient questionner leur indépendance, c'est certain. La volonté du Prince est que cette indépendance soit assurée et exercée, même si la justice se fait en son nom. Le Souverain peut me donner des directives générales mais pas individuelles. Comme en France, un garde des Sceaux peut donner au procureur des directives générales. Ma première mission est que la justice passe pour tout le monde. L'indépendance pour moi est au rendez-vous. Elle est aussi totale aussi quand le Prince ou sa famille porte plainte. Le Parquet général fait son travail et les juges instruisent les affaires que ce soit le Prince comme plaignant ou quelqu'un d'autre. »

CEDRIC VERANY
cverany@monacomatin.mc

Sa vision sur le trafic de drogue dans le monde

« Lorsque j'exerçais à l'Office français anti-stupéfiants entre 2019 et 2021, nous nous sommes rendu compte que la menace du trafic de drogue dans le monde était largement au-dessus de tous les fantasmes les plus délirants de tous les policiers anti-stups de France. On était dix crans en dessous de la réalité. Et la réalité est terrible en termes de violence, de répartition du monde par les groupes criminels et de volume d'argent », détaille Samuel Vuelta Simon, précédé par sa réputation de spécialiste des mafias et expert dans la lutte contre le trafic de drogues.

« Le potentiel corruptible est considérable »

« L'argent sert à ce que le trafiquant ait une belle vie, mais sert aussi à corrompre. Le potentiel corruptif du crime organisé qui vit des trafics de drogue aujourd'hui, il est considérable. C'est difficile d'imaginer comment un agent public peut résister à une proposition de cor-

ruption lorsque les sommes sont très élevées. Il faut un grand sens moral. Et c'est la faiblesse qu'utilisent les réseaux trafiquants. À chaque fois qu'on identifiait un trafiquant d'envergure internationale, autour de lui, souvent, on détectait 15, 16, 20, 25 personnels, agents publics, agents privés qui étaient corrompus pour faciliter les trafics ou parfois pour faciliter un sort judiciaire meilleur aux trafiquants incarcérés. »

Comme un commerce légal

« Le trafic de stupéfiants dans le monde, aujourd'hui, plus qu'avant, suit vraiment toutes les caractéristiques du commerce légal. Ce sont des entreprises criminelles, mais des entreprises aussi avec un service marketing, un service recrutement... Ils ont aussi des services de renseignement structurel, des services d'exécution capables d'assassinats ou des repréailles. C'est la réalité d'aujourd'hui. Et c'est ce qui est particulièrement inquiétant. »